

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 septembre 2025

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°1

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 25 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 11 juin 2025, la proposition de renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association des Maires et des Présidents des intercommunalités de Meurthe-et-Moselle et de France.

La commune a acquitté la somme de 4 904,90 euros correspondant au montant de la cotisation fixé pour l'année 2025 ;

2.- accepté le 13 juin 2025, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace de vie sociale dans un bâtiment existant, les offres suivantes :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant du marché en € HT
1	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	CONSTRUCTION RENOVATION BATIMENT MACONNERIE 2 RUE NICOLAS CUGNOT 54230 NEUVES MAISONS	7 065,30
2	PLATRERIE - FAUX PLAFOND	CI PLATRERIE 2 RUE DE LA POUDRIERE 54130 SAINT-MAX	10 929,00
3	MENUISERIES INTERIEURES	FORTUNE 1 GRANDE RUE 54700 LOISY	10 615,00
4	REVETEMENTS DE SOL - FAIENCE	LAGARDE ET MEREGNANI 4 RUE ALBERT EINSTEIN BP 21090 MAXEVILLE 54523 LAXOU CEDEX	10 842,75
5	PEINTURE	ROUSSEAU & FILS 50 RUE RAYMOND POINCARRE 54130 ST MAX	25 428,82

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Montant du marché en € HT
6	ELECTRICITE - SSI	KAUFFMAN ELECTRICITE 27 RUE JOHN FITZGERALD KENNEDY BP 90075 54132 ST MAX CEDEX	17 096,18
7	SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	LORRAINE ENERGIE 16 Rue Albert Einstein 54320 MAXEVILLE	12 728,80

Le délai global pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 6 mois compris une période de préparation de chantier d'un mois. La date de démarrage de la période de préparation sera notifiée par ordre de service ;

3.- accepté le 17 juin 2025, la convention portant sur la mise à disposition des équipements sportifs du CREPS de Nancy proposée par le CREPS de Nancy à la ville d'Essey-lès-Nancy.

La ville d'Essey-lès-Nancy bénéficie de l'utilisation prioritaire des équipements sportifs sur les créneaux non utilisés dans le cadre des activités premières du CREPS de Nancy.

La jouissance par la ville s'établit suivant le principe du partage du temps d'utilisation avec les établissements scolaires locaux pendant le temps scolaire, les associations communales et intercommunales et le pôle « loisirs – éducation » de la ville dans le cadre de ses activités.

La convention court du 2 septembre 2025 au 30 juin 2026.

En contrepartie de cette mise à disposition, la ville acquittera un loyer annuel de 2 625 euros ;

4.- accepté le 24 juin 2025, la convention portant sur l'intervention de l'Olympique Maxois dans le cadre de la Fête à Mouzim entre l'Olympique Maxois et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le samedi 5 juillet 2025 sur le site de l'espace Pierre de Lune.

La municipalité a versé à l'Olympique Maxois et au terme de la manifestation, la somme de 150 euros ;

5.- accepté le 24 juin 2025, la convention portant sur l'intervention de Loonest dans le cadre de la Fête à Mouzim entre Loonest et la ville d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le samedi 5 juillet 2025 sur le site de l'espace Pierre de Lune.

La municipalité a versé à Loonest et au terme de la manifestation, la somme de 150 euros ;

6.- accepté le 24 juin 2025, la convention de mise à disposition du véhicule municipal suivant :

- OPEL NOVANO immatriculé AG-998-DX

proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Comité des Fêtes » du vendredi 27 au dimanche 29 juin 2025 pour effectuer un transport de matériel en vue de l'organisation de la fête de l'été le 28 juin 2025.

La mise à disposition s'est effectuée à titre gracieux ;

7.- accordé le 1^{er} juillet 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 1^{er} juillet 2024 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N° TOMBES 114 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 67 euros ;

8.- accepté le 2 juillet 2025, le montant de l'avant-projet définitif établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de la crèche Pitchoun s'élevant à 177 800,00 euros HT.

Le bureau d'études « structures » ETICO se retire du groupement de maîtrise d'œuvre.

La rémunération définitive des membres du groupement est de 22 225,00 euros HT répartie de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| - DEFI ARCHI - 54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY,
architecte mandataire | 15 397,48 euros |
| - BET HUGUET – 54000 NANCY | 6 827,52 euros |

L'étendue de la mission du groupement comprend la mission de base ainsi que la mission complémentaire d'ordonnancement, de pilotage et de coordination ;

9.- dénoncé le 4 juillet 2025, considérant les récents aménagements réalisés portant sur la construction de deux terrains synthétiques et la nécessité d'établir un nouveau partenariat avec les associations utilisatrices des équipements municipaux, notamment le complexe sportif du Grémillon, et conformément à son article 11, la convention du 30 juin 2017, portant sur l'utilisation des vestiaires et des terrains de football conclue entre la ville d'Essey-lès-Nancy et l'association « Saint-Max Essey Football Club ».

Cette dénonciation prendra effet au 1^{er} octobre 2025 ;

10.- accepté le 7 juillet 2025, la proposition de remboursement de sinistre complémentaire portant sur le bris d'une caméra de vidéosurveillance et d'une retombée de plafond situées en extérieur dans la maison des associations pour un montant de 1 212,12 euros ;

11.- accepté le 8 juillet 2025, la convention d'accueil d'un groupe de 54 enfants, responsables légaux et encadrants à la base de loisirs intercommunale de la communauté de communes du pays de Colombey et du Sud Toulinois, le 16 juillet 2025 pour un montant annuel de 90 euros ;

12.- accepté le 8 juillet 2025, le contrat portant mandat de location sans exclusivité concernant l'appartement sis 10 rue des Basses Ruelles à Essey-lès-Nancy proposé par l'agence ORPI, domiciliée 7 place de la République à 54270 Essey-lès-Nancy.

La rémunération du mandataire est établie à 1 160 euros TTC et sera partagée par moitié entre la ville d'Essey-lès-Nancy et le locataire lorsque la location aura été effectivement conclue.

Le contrat est établi pour une durée ferme d'un an à compter de sa signature ;

13.- accepté le 9 juillet 2025, la convention de mise à disposition du véhicule municipal de type FORD – TRANSIT fourgon immatriculé 8288 ZX 54, proposée par la ville d'Essey-lès-Nancy à l'association « Amicale du Personnel Municipal ».

La durée de la convention a été établie pour le 23 août 2025.

La mise à disposition s'est effectuée à titre gracieux en dehors des horaires de travail dans un périmètre ne pouvant excéder 250 km ;

14.- accepté le 9 juillet 2025, la convention de mise à disposition de l'annexe de l'espace Pierre de Lune (petite salle), le hall d'entrée et les toilettes, sis 2 allée René Lalique à Essey-lès-Nancy, à la fédération départementale des centres sociaux de Meurthe-et-Moselle, domiciliée 8 rue d'Amsterdam, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy.

La convention a été établie à compter du 15 juillet jusqu'au 31 décembre 2025.

Les locaux sont mis à disposition gratuitement à l'association, en qualité de porteur de l'espace de vie sociale de Mouzimpré, pour contribuer au développement du lien social, renforcer la cohésion territoriale et favoriser l'expression et la participation des habitants ;

15.- accepté le 10 juillet 2025, le contrat relatif au renouvellement du service de cartes d'achat selon les conditions tarifaires suivantes :

- Frais d'abonnement annuel par carte : 300 euros TTC
- Frais sur opérations : 0,7%
- Intérêts de retard : taux BCE + 700 points de base
- Duré d'engagement : 36 mois
- Plafonds de paiement : 30 000 euros par an
- Les coûts des prestations hors forfaits sont listés dans le tableau ci-dessous :

Type de prestation	Montant TTC
Opposition sur une carte	14 €
Re-fabrication d'une carte	9,5 €
Réédition du code secret	7 €
Suppression d'une carte du programme	15 €
Traitement d'une contestation	25 €

Le service financier est chargé du suivi et du contrôle de l'utilisation des cartes d'achat ;

16.- réalisé le 10 juillet 2025, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de la construction d'une cantine scolaire, un contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 600 000 euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Type : prêt à taux variable
- Ligne du prêt : transformation écologique
- Montant : 1 600 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 0 mois
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Échéances : trimestrielles
- Durée de la période d'amortissement : 25 ans
- Amortissement : déduit
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1 % calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt aux conditions citées plus haut ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

17.- accepté le 10 juillet 2025, la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle concerne le dispositif Toute Petite Section maternelle.

Elle attribue, à la Commune d'Essey-lès-Nancy, une subvention de fonctionnement de 42 630 euros représentant 80 % d'un programme de 53 289 euros sur une durée de trois années.

La subvention est répartie sur les exercices 2025 à 2027 selon les modalités suivantes :

- 7 635 euros en 2025
- 17 504 euros en 2026
- 17 491 euros en 2027 ;

18.- accordé le 11 juillet 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet de conserver une sépulture familiale, une concession de 20 ans à compter du 31 mai 2025, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N° Columb-67 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 169 euros ;

19.- accordé le 11 juillet 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet de conserver une sépulture familiale, une concession de 20 ans à compter du 22 octobre 2025, dans le cimetière paysager.

Cette concession de columbarium N° Columb-11 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 169 euros ;

20.- accepté le 16 juillet 2025, la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisses d'Allocations Familiales.

Elle concerne les travaux d'extension des locaux de la crèche Pitchoun dont l'objectif principal est la mise aux normes des dortoirs.

Elle attribue à la Commune d'Essey-lès-Nancy, une subvention d'investissement de 86 400 euros, correspondant à 38,04 % des dépenses plafonnées à 227 100 euros HT.

La commune s'engage en retour à maintenir la destination du local pour une durée de 15 années ;

21.- accepté le 23 juillet 2025, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 6 822,05 euros HT, proposé par l'entreprise EIFFAGE ROUTE, sise 8 rue Hubert Curien à 54320 MAXEVILLE, suite à l'attribution du lot n°1 Voiries/Réseaux divers, dans le cadre des travaux de

construction d'une cantine scolaire et d'une salle d'activités à Essey-lès-Nancy.

En conséquence, le montant du marché s'élève à 170 194, 93 euros HT.

La notification de l'avenant vaudra ordre de service pour l'exécution des travaux ;

22.- accepté le 23 juillet 2025, l'avenant n°1 faisant état d'une offre de prix en plus-value d'un montant de 216,03 euros HT, proposé par l'entreprise SAS SPIE Building Solutions, sise 9 rue du Jardin d'Écosse à 57078 ARS LAQUENEXY, suite à l'attribution du lot n°10 Chauffage/Ventilation/Climatisation, dans le cadre des travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une salle d'activités à Essey-lès-Nancy.

La notification de l'avenant vaudra ordre de service pour l'exécution des travaux ;

23.- décidé le 23 juillet 2025, de solliciter auprès de la Région Grand Est, une subvention d'un montant de 20 000 euros pour les travaux de végétalisation des cimetières d'Essey-lès-Nancy dont le montant total des travaux s'élève à 138 117,30 euros TTC ;

24.- accepté le 25 juillet 2025, dans le cadre des travaux de végétalisation et de désimperméabilisation des cimetières, l'offre suivante :

Lot	Titulaire	Montant global des prestations
Tranche ferme (2025)	IDVERDE	61 065,35 € HT
Tranche optionnelle 1 (2026)	Allée des Acacias ZI du Parc de Haye	48 155,79 € HT
Tranche optionnelle 2 (2027)	54840 BOIS DE HAYE	28 896,16 € HT
Total		138 117,30 € HT

Le délai d'exécution de la tranche ferme est fixé à 4 mois y compris le mois de préparation. La date de démarrage sera notifiée par ordre de service ainsi que les tranches optionnelles ;

25.- accepté le 25 juillet 2025, l'avenant qui a pour objet le transfert du marché, relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre en vue de réaliser un espace de vie sociale, de la SOCOTEC SMART SOLUTIONS au profit de la société SOCOTEC SMART SOLUTIONS – ASCAUDIT GROUPE – 155 rue du Docteur BAUER – 93400 SAINT OUEN.

Les modalités du marché en cours restent inchangées ;

26.- accepté le 06 août 2025, la convention de mise à disposition du véhicule municipal :

- OPEL NOVANO immatriculé AG-998-DX.

proposée par la Ville d'Essey-Lès-Nancy à l'association « Comité des Fêtes » du vendredi 12 au lundi 15 septembre 2025 pour effectuer un transport de matériel en vue de l'organisation de la traditionnelle brocante de septembre.

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux ;

27.- accepté le 12 août 2025, la proposition de remboursement de sinistre portant sur le bris de feu arrière du véhicule Partner immatriculé HA-074-JB pour un montant de 235,48 € ;

28.- retenu le 13 août 2025, la convention proposée à Monsieur Raphaël CHERQUI, éducateur sportif intervenant dans le cadre des Balades seniors.

La convention entrera en vigueur le 3 septembre 2025 et s'achèvera le 1^{er} juillet 2026.

Monsieur Raphaël CHERQUI interviendra pour assurer l'animation des Balades seniors. En contrepartie de ses prestations, Monsieur Raphaël CHERQUI sera rémunéré à raison de 18,50 € TTC l'heure d'animation ;

29.- retenu le 13 août 2025, la convention proposée à Monsieur Raphaël CHERQUI, éducateur sportif intervenant dans le cadre du forum des associations pour tous.

La convention entrera en vigueur et s'achèvera le 30 août 2025.

Monsieur Raphaël CHERQUI interviendra pour assurer l'animation d'activités sportives lors du Forum des associations pour tous. En contrepartie de ses prestations, Monsieur Raphaël CHERQUI sera rémunéré en raison de 45 € TTC l'heure d'animation ;

30.- retenu le 19 août 2025, la convention proposée par le SMEPS 54 HANDBALL PULNOY de mise à disposition de prêt à titre gracieux de 8 fauteuils roulants sportifs dans le cadre du Forum des associations le 30 août 2025.

La convention entrera en vigueur le 29 août 2025 ;

31.- accordé le 22 août 2025, dans l'Ancien Cimetière, au nom du demandeur, Monsieur Adam ZELL et à l'effet d'y conserver la sépulture familiale S61 , concession de 15 ans à compter du 03 décembre 2025 de 2 mètres superficiels.

Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession de Monsieur Louis ZELL, accordée le 02 décembre 1975 prenant effet le 03 décembre 2025 et expirant le 03 décembre 2040.

La concession est accordée moyennant la somme totale de 69,00€ ;

32.- accepté le 22 août 2025, l'aliénation d'un podium démontable de 6 mètres x 6 mètres avec couverture à Monsieur Amor JENDOUBI, domicilié 18 rue de Sèvre 54180 HEILLECOURT pour un montant de 500 € ;

33.- accordé le 25 août 2025, dans le Cimetière Paysager au nom de Madame Anne-Marie HECKMANN et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale TOMBES229, concession de 30 ans à compter du 25 août 2025 de 2 mètres superficiels.

Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle à compter du 25 août 2025 et jusqu'au 25 août 2055.

La concession est accordée moyennant la somme totale de 169 € ;

34.- accepté le 25 août 2025, l'offre de prix proposée par l'entreprise ASSIST CONSEILS, dans le cadre de l'assistance à la gestion de l'énergie et des contrats d'exploitation des bâtiments communaux.

Le titulaire sera rémunéré sur la base du devis DESR-250620-1438 en date du 20 juin 2025. Les différentes phases de la mission se décomposent comme suit :

PHASE	DÉSIGNATION	PRIX EN € HT
1	Études préalables	1 700,00
2	Rédaction du contrat	3400,00
3	Assistance à la consultation et à l'attribution	4887,50
4	Suivi du contrat d'exploitation année 1 (2026)	1 975,00
5	Suivi du contrat d'exploitation année 1 (2027)	3950,00
6	Suivi du contrat d'exploitation année 1 (2028)	3950,00
7	Suivi du contrat d'exploitation année 1 (2029)	3950,00
8	Suivi du contrat d'exploitation année 1 (2030)	3950,00

Le mission débutera à compter du 1er septembre 2025. Seules les phases n°01 et n°02 sont prévues au budget 2025 ;

35.- accepté le 25 août 2025, les avenants qui ont pour objet le transfert des marchés de la société JP HURSTEL SAS au profit de la société HURSTEL & ORME sise 27 route de Bosserville à 54420 SAULXURES-LES-NANCY.

Les modalités du marché en cours restent inchangées ;

36.- accepté le 29 août 2025, l'offre de prix proposée par l'entreprise ASSIST CONSEILS.

Le titulaire sera rémunéré sur la base du devis DEPAC-250707-1747 en date du 7 juillet 2025 soit 5 200€HT.

La mission débutera à compter du 1^{er} septembre 2025. Elle s'achèvera à la remise des attestations de saisies délivrées par la plateforme de l'ADEME ;

37.- accepté le 29 août 2025, l'offre de prix proposée par la société CONSULT ENERGIE, dans le cadre de l'assistance de la mise en oeuvre d'un projet photovoltaïque.

Le titulaire sera rémunéré sur la base du devis 202508-01-03 en date du 7 août 2025 soit 4 800€HT.

La mission débutera à compter du 1^{er} septembre 2025. Elle s'achèvera à la date de signature de la convention entre Enedis et la commune pour la mise en oeuvre de la boucle d'autoconsommation collective ;

38.- accepté le 1^{er} septembre 2025, l'avenant n°2 qui a pour objet le transfert du marché de la société BET HUGUET au profit de la société INDIGO sise 367 avenue du Grand Ariétaz à 73000 CHAMBERY (marché de travaux d'extension de la crèche Pitchoun).

Les modalités du marché en cours restent inchangées ;

39.- accepté le 3 septembre 2025, la convention d'hébergement des élèves de l'école d'application du centre d'Essey-Lès-Nancy pour une limite n'excédant pas 42 élèves entre le CREPS de Lorraine, l'association Léo Lagrange Centre Est et la ville d'Essey-Lès-Nancy.

Elle prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au terme de l'année scolaire. Pendant la durée de la convention, le CREPS de Lorraine fournira le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux élèves de l'application du centre d'Essey-Lès-Nancy. En contrepartie, l'association Léo Lagrange centre Est versera au CREPS de Lorraine le prix de la demi-pension, fixé à 5,20 €TTC (Cinq euros et vingt cents) pour chaque repas ;

40.- accordé le 10 septembre 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 15 ans à compter du 07 janvier 2024, dans l'ancien cimetière.

Cette concession Q1 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 67 euros ;

41.- accordé le 12 septembre 2025, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture familiale, une concession de 10 ans à compter du 12 août 2025, dans le cimetière paysager.

Cette concession COLUM 133 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 618 euros ;

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 03 octobre 2025.

Pour extrait

La secrétaire de séance,


Brigitte SCHINDLER



Le Maire,


Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents :
- Nombre de votants :
- Convocation du Conseil municipal le : 19 septembre 2025
- Convocation distribuée le : 19 septembre 2025
- Affichage de la liste des délibérations le : 03 octobre 2025
- Affichage du procès-verbal le : 14 novembre 2025

PRÉSENTS

- M. LAURENT, M. THOUVENIN, Mme DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoint.

- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, Mme BLONDELET, M. VOIDIER, M. HOFFER, Mme MALARY, Mme MENZRI, M. PERRI, Mme CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- Mme Nadine CADET à Mme DROUVILLE
- Mme Gaëlle BARDOUL à M. SAPIRSTEIN
- à Mme DEL MANCINO à M. ROSSIGNON

ABSENTS

- M. Gilles BOURGUIGNON
- M. Kamal EL JAOUHARI
- Mme Marjorie HOUSSIN
- M. Mallory KOENIG

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Brigitte SCHINDLER

Pour extrait

La secrétaire de séance,


Brigitte SCHINDLER



Le Maire,


Michel BREUILLE